



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur les vacances d'été des Français

Question écrite n° 29900

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur les annonces du Gouvernement relatives à la période estivale et notamment à la possibilité pour les Français de partir en vacances. En effet, jeudi 14 mai 2020, dans le cadre de la présentation d'un plan de soutien au secteur du tourisme, Édouard Philippe a déclaré : « les Français pourront partir en vacances en France au mois de juillet et au mois d'août » tout en évoquant avec prudence de « possibles restrictions très localisées » en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Le même jour, sur BFMTV, Bruno Le Maire invitait les Français à privilégier la destination France tout en laissant la porte ouverte aux voyages à l'étranger : « il est trop tôt pour dire si les conditions sanitaires seront réunies pour permettre aux Français de voyager en Europe cet été ». Concernant la date de ces annonces, il est surprenant que le Gouvernement se précipite pour trancher la question des vacances d'été alors qu'Édouard Philippe avait annoncé le 28 avril 2020, lors de la présentation du plan du déconfinement à l'Assemblée nationale : « Je donne rendez-vous aux Français à la fin du mois de mai pour évaluer les conditions dans lesquelles nous organiserons une nouvelle phase de déconfinement, et prendrons en particulier des décisions sur l'organisation des cafés, des restaurants, des vacances ». Le bouleversement de ce calendrier s'explique certainement par les appels du 13 mai 2020 de la Commission européenne demandant aux États membres de rouvrir les frontières intérieures pour faciliter le tourisme de masse. Comme d'habitude depuis la vassalisation du pays, Bruxelles décide et Paris exécute. Alors que l'État français n'a jamais contrôlé ses frontières depuis le début de la pandémie, profitant des fermetures responsables de ses voisins européens, alors que la probabilité de subir une deuxième vague épidémique est bien réelle, il serait déraisonnable et préjudiciable de céder aux injonctions des technocrates européens et de sacrifier la santé des Français sur l'autel des enjeux économiques. Le principe de précaution, qui a dramatiquement été balayé par l'exécutif depuis qu'Emmanuel Macron a pris connaissance de la dangerosité du coronavirus en décembre 2019, doit imposer des vacances d'été sur le territoire national et des contrôles sanitaires pour les ressortissants de l'UE qui souhaiteraient venir en France. Cependant, combien de Français pourront prendre quelques jours de détente alors que des millions d'entre eux s'apprêtent à affronter des difficultés sociales sans précédent et que 4 Français sur 10 ne partent jamais pour des raisons économiques hors période de crise ? Concernant le soutien au tourisme, à la restauration et à l'hôtellerie, le Gouvernement serait bien inspiré de lancer une grande campagne de patriotisme touristique pour engager les Français à aider les entreprises et les salariés du secteur tout en redécouvrant les régions française et leur patrimoine inestimable. Pourquoi ne pas dire clairement aujourd'hui aux Français que seules les vacances en France seront autorisées afin de limiter la circulation du virus en Europe et de soutenir économiquement le secteur du tourisme ? Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29900

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3616

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)